

Guide de prévention
à l'intention
des parents de fugueurs



Travail de Rue Île de Laval



**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval**



Comment réagir quand votre enfant fait une fugue? Comment l'accueillir à son retour?

Voilà des questions auxquelles vous pouvez devoir faire face en tant que parent. En fait, le phénomène de la fugue est de plus en plus répandu chez les jeunes de 12 à 17 ans en milieu urbain.

L'analyse des statistiques concernant les disparitions chez les jeunes est en diminution de 52 % par rapport à l'année record de 2015. Les efforts concertés des centres jeunesse et du service de police se sont avérés efficaces depuis leurs mises en place en 2016.

Ce guide vous propose des pistes de solutions et des ressources afin que vous sachiez quoi faire et où obtenir de l'aide lorsque votre enfant fait une fugue ou quand il revient après celle-ci. Ce guide vise également à vous outiller pour prévenir de nouvelles fugues.

Table des matières

Qu'est-ce qu'une fugue?	3
Quelle est la raison d'une fugue?	4
Que faire si votre enfant fugue?	6
Que faire si votre enfant en fugue vous appelle?	13
Que faire lorsque votre enfant revient après une fugue?	16
Conclusion	21
Remerciements	22
Aide-mémoire	23
Quelques ressources	24

Renseignements

**Service de police de Laval : laval.ca/police
Travail de Rue Île de Laval : 438 882-8746**

Dans ce guide, la forme masculine est utilisée sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Qu'est-ce qu'une fugue ?

Après une sortie, votre adolescent ne revient pas à la maison, dans la famille ou au centre d'accueil où il habite. Comme bien des parents aux prises avec cette situation, vous vous inquiétez : s'agit-il d'une fugue ou d'une disparition ?

Il peut s'agir d'une fugue :

- ▶ si votre enfant s'est enfui du lieu où il vit habituellement ;
- ▶ s'il n'est pas rentré après une absence planifiée, telle que la visite à un parent ou une activité ;
- ▶ s'il a manifesté sa volonté de le faire, verbalement ou par son comportement ;
- ▶ s'il a laissé des indices démontrant qu'il a pu partir de son propre chef, en prenant de l'argent, des vêtements ou des effets personnels, par exemple.

(Généralement, vous ne trouverez aucun indice semblable s'il a disparu.)

Si vous n'êtes pas certain que votre enfant ait fait une fugue ou qu'il ait disparu, n'hésitez pas à composer le 9-1-1 dans les plus brefs délais, afin d'aviser le **Service de police** et ainsi déclencher les recherches.

Si votre enfant est en fugue, rappelez-vous que vous n'êtes pas seul à vivre une telle situation. Et surtout, ne restez pas isolé avec le problème : demandez l'aide de votre entourage ou d'autres ressources compétentes.

Quelle est la raison d'une fugue ?

Très peu de jeunes fuguent seulement pour le plaisir. Habituellement, leur geste envoie un message important qu'il faut prendre en considération. Au-delà de l'inquiétude que suscite la fugue de votre enfant, vous devez chercher à en comprendre le message. Vous serez ainsi en mesure de trouver plus facilement des moyens d'intervenir pour améliorer la situation. Un premier pas en ce sens consiste à identifier s'il s'agit d'une fugue spontanée ou réfléchie.

La fugue spontanée, non planifiée

Un jeune peut fuguer de façon spontanée à la suite d'un incident, d'un échec, d'un conflit ou d'une émotion intense qu'il a ressentie (comme la peur d'affronter la conséquence de ses actes, la colère, la peine). Dans de telles circonstances, la fugue devient pour lui la seule solution possible ou même, une échappatoire qui lui évite de faire face à ses difficultés.

La majorité des fugueurs va récidiver plus d'une fois si la situation qui a provoqué ce geste n'est pas réglée.



La fugue réfléchie, planifiée

Un jeune peut, au contraire, faire une fugue de manière réfléchie et planifiée. Dans un tel cas, il recherche souvent un nouveau mode de vie répondant mieux à ses aspirations. Pour lui, la fugue devient une réponse à un ou à différents besoins qui ne sont pas comblés, tels que la liberté, la valorisation, l'expérimentation, l'autonomie ou l'aventure. La fugue peut aussi être un moyen de fuir ses problèmes, une forme de contestation ou de recherche de soi. Finalement, la fugue peut également représenter une façon de demander de l'aide ou de s'adapter à une situation vécue comme étant très difficile ou souffrante.

Vous vous sentez coupable ou dépassé... Vous avez peut-être même envie de baisser les bras... Pourtant, vous désirez aussi assumer votre rôle de parent.

Selon le Code civil du Québec, vous avez une responsabilité vis-à-vis de votre enfant : vous devez en assurer la garde, la surveillance et l'éducation. Outre cette obligation légale, vous êtes une personne des plus marquantes dans la vie de votre adolescent. Vous avez un rôle clé à jouer auprès de ce dernier pour régler la situation avec lui et éviter qu'il ne s'enlise dans des problèmes plus graves en faisant d'autres fugues.

À force de récidiver, certains fugueurs risquent, entre autres, de s'accrocher à la rue ou de vivre des expériences qui les marqueront pour la vie. Vous pouvez vraiment faire la différence en étant là pour votre enfant. Et cela, même si vous devez aller chercher du soutien !

Que faire si votre enfant fugue ?

Malgré l'intensité de vos émotions, il importe que vous gardiez votre calme et votre énergie pour entreprendre les actions nécessaires afin de retrouver votre enfant le plus vite possible. Au cours de vos démarches, vous découvrirez certainement des indices sur la raison d'une telle fugue ainsi que des solutions pour régler le problème et éviter ainsi une récidive.

Effectuez des vérifications rapides

En premier lieu, vous devez effectuer quelques vérifications pour déterminer si votre adolescent est en fugue afin de pouvoir en aviser le **Service de police de Laval (SPL)** le plus rapidement possible.

- ▶ Contactez les meilleurs amis de votre enfant ainsi qu'un représentant de son école pour identifier le dernier endroit où il se trouvait, ses déplacements et ses fréquentations.
- ▶ Inspectez sa chambre et la maison pour identifier les choses qu'il pourrait avoir prises avant de quitter.
- ▶ Si vous n'êtes pas à l'aise pour effectuer les vérifications, vous pouvez demander l'assistance du SPL.

Pour les années 2017 à 2019, il y a eu un total de **1411 dossiers de disparition** de personnes de moins de 18 ans.

La **durée moyenne** de l'ensemble des disparitions est de 4.8 jours soit 4.57 jours pour les filles et de 5.14 jours pour les garçons.¹

¹ Service de police de Laval
Fugues et disparitions de jeunes de moins de 18 ans, Laval, 2019.

Avisez la police de la fugue

Dès que vous avez accumulé suffisamment d'indices vous permettant de croire que votre enfant est en fugue, composez le 9-1-1.

Un policier se rendra sur les lieux, dans les meilleurs délais, pour recueillir tout renseignement permettant de retracer votre adolescent, tels sa description, une photo récente, un message de ce dernier, le nom des membres de son entourage, ses habitudes, ses médias sociaux ou son agenda.

Le policier produira alors un rapport d'événement portant un numéro de référence que vous utiliserez lors de vos communications avec l'enquêteur affecté à votre dossier. De plus, le SPL diffusera l'avis de fugue auprès de l'ensemble des services policiers du Québec ou dans les médias.

La diffusion d'un avis de fugue témoigne à votre enfant que vous l'aimez et que vous prenez les moyens nécessaires pour intervenir. Cette action lui démontre que vous n'êtes pas d'accord avec sa décision et que vous ne le laisserez pas se placer dans des situations qui pourraient compromettre sa sécurité.

Le fait de signaler une fugue à la police n'entraîne pas nécessairement une prise en charge de votre enfant par la [Direction de la protection de la jeunesse \(DPJ\)](#). Les agents de la DPJ interviennent seulement lorsqu'un enfant se trouve en situation de compromission, c'est-à-dire lorsqu'il se trouve dans une situation qui compromet sa sécurité ou son développement, et contre laquelle ses parents ne peuvent pas ou ne veulent pas le protéger.

Continuez la recherche d'indices

Vous pouvez contribuer à la progression des recherches pour localiser votre adolescent.

Inspectez votre domicile.

Vous trouverez certainement de nouveaux indices sur l'endroit où il est allé ou sur la raison de sa fugue. Par exemple, il peut s'agir d'une lettre, de courriels ou du numéro de téléphone du dernier appelant.

Contactez ses amis, parlez à leurs parents.

Certains parents hébergent parfois les amis de leur enfant sans vérifier leur âge ou sans savoir s'ils ont eu l'autorisation de leurs parents. De plus, ces parents peuvent obtenir, plus facilement que vous, de l'information sur votre enfant. Parfois, les amis détiennent de l'information, mais ne veulent pas trahir leur camarade. Si vous parlez directement aux amis de votre enfant, demandez-leur clairement de lui mentionner, s'il les contacte, que vous souhaitez recevoir un appel de sa part.

Plus vous mobilisez de personnes, plus vous augmentez vos chances de retrouver votre jeune. N'hésitez pas à contacter les ressources pouvant vous soutenir dans la recherche de votre enfant, telles que le [Réseau Enfant-Retour Québec](#), [Parents en marge](#) ou tout autre organisme.



Contactez les membres de la famille élargie.

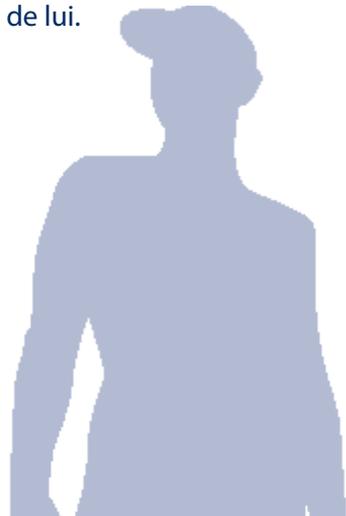
Lors d'une première fugue, une majorité de jeunes vont chez des personnes de leur entourage: une sœur, un frère, une tante, un oncle, des amis de la famille ou un ex-conjoint du parent, par exemple. Comme votre enfant peut avoir parlé à ces personnes, elles ont peut-être des renseignements sur la raison de sa fugue. Demandez-leur de vous informer rapidement si votre enfant les contacte ou s'ils apprennent quoi que ce soit de nouveau à son sujet.

Appelez ou allez dans les lieux qu'il fréquente.

Dans des endroits tels que l'école, la maison des jeunes ou les parcs, vous pouvez découvrir des indices sur la raison de la fugue de votre enfant. En consultant des gens que votre enfant fréquentait, comme ses professeurs ou des travailleurs de rue, vous pouvez vérifier s'il a vécu un incident récemment, s'il a été victime d'intimidation ou de taxage, par exemple.

Contactez les ressources hébergeant des mineurs.

Vous pouvez également vous adresser aux intervenants de [L'Auberge du coeur l'Envolée](#), une ressource d'hébergement de mineurs situées à Laval. Cette ressource accueille des jeunes mineurs en urgence pour une durée maximale de 24 h avant d'obtenir le consentement du parent. Toutefois, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est avisée si un jeune se présente sans l'autorisation de son parent. Vous pouvez également leur laisser un message pour votre enfant qui accueillent les fugueurs. Vous pouvez ainsi vérifier s'ils ont vu votre enfant. Vous pouvez également leur laisser un message pour votre enfant, qui lui sera transmis s'il utilise cette ressource. Le message peut rassurer votre enfant et l'aider à réfléchir, à voir que vous vous inquiétez de lui.



Préparez-vous à négocier le retour

Tôt ou tard, vous aurez à discuter avec votre adolescent pour essayer de régler la situation: que ce soit pendant sa fugue, lors d'une conversation téléphonique, d'une rencontre ou à la suite de son retour.

Voici quelques pistes de réflexion pour vous préparer à négocier le retour de votre enfant :

« Quel est le sens de sa fugue ? Pourquoi est-il parti ? »

« Que veut-il me dire ? »

« À qui son message s'adresse-t-il ? »

« Pour moi, quelles sont les solutions possibles à ce problème ? »

« Quelles sont mes limites ? »

« Que puis-je négocier avec mon enfant et qu'est-ce qui n'est pas négociable ? »

Si vous le pouvez, anticipez les solutions que votre enfant pourrait proposer et déterminez ce que vous pouvez accepter ou non. Supposons que votre enfant désire plus de liberté. Vous pourriez, par exemple, accepter de revoir les permissions de sortie durant les fins de semaine, mais en sachant, en contrepartie, où il est et avec qui; par contre, les sorties en semaine pourraient ne pas être négociables.

Enfin, profitez de l'absence de votre enfant pour réfléchir afin d'éviter de lui faire des promesses que vous ne pourrez tenir. À son retour à la maison, vous pourrez avoir une vraie discussion avec lui afin de résoudre le problème.

Prenez soin de vous et de votre famille

Il est important de prendre soin de vous, car vous aurez besoin de toute votre énergie pour accueillir votre enfant à son retour. Ainsi, vous devez prendre soin de votre santé physique (sommeil, alimentation, etc.). Si vous sentez des malaises, n'hésitez pas à consulter un médecin.

Il est tout aussi important de prendre soin de votre santé psychologique. Vous pouvez ressentir plusieurs émotions, comme la peine, la colère et l'angoisse. Ces émotions sont normales, vous ne devez donc pas vous en culpabiliser. Si vous essayez de les ignorer, elles risquent de s'intensifier. Si vous ne pouvez pas en parler, l'écriture peut être une bonne méthode parmi tant d'autres pour exprimer vos émotions.

Pour être guidé vers les ressources répondant à vos besoins, vous pouvez également communiquer avec le **Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval au 8-1-1.**

Il y a toutes sortes de façons de prendre soin de soi.

Parlez à des amis.

N'hésitez pas à leur dire clairement ce que vous attendez d'eux: être écouté, consolé, diverti ou conseillé.

Allez chercher de l'aide, si nécessaire.

Vous pouvez obtenir du soutien auprès des organismes d'aide pour les jeunes et les parents, ou encore auprès du **CISSS de Laval**. Vous y trouverez aussi des outils afin de mieux comprendre ce que peut vivre votre enfant.

Offrez-vous des moments de détente.

Par exemple, accordez-vous du temps pour faire du sport, de la lecture, de la musique ou pour prendre un bain, sans culpabiliser.

Prenez du temps avec les vôtres.

Toute la famille est perturbée par la fugue. Vous devez essayer de vous soutenir les uns les autres et de garder un rythme de vie normal. Les moments de plaisir avec votre conjoint ou en famille feront du bien à tous et donneront à chacun de l'énergie positive. Si toute votre attention est centrée sur votre jeune en fugue, les autres membres de la famille peuvent réagir négativement pour que vous vous occupiez d'eux.



Que faire si votre enfant en fugue vous appelle ?

Ça y est: votre enfant se manifeste enfin! Il est au bout du fil. Vous devez, par tous les moyens, rester en relation avec lui, quelle que soit la décision qu'il prend.

Maintenez le contact et gardez votre sang-froid

Dites-lui que vous êtes content d'avoir de ses nouvelles.

Nommez-lui vos émotions

En lui nommant votre inquiétude, votre angoisse ou votre tristesse, vous éviterez qu'il interprète votre calme comme un manque d'intérêt de votre part.

Assurez-vous qu'il est en sécurité

Posez-lui des questions fermées :

«Es-tu en sécurité?»

«Peux-tu parler librement?»

«Peux-tu sortir d'où tu es?»

«Veux-tu que j'aille te chercher?»



Si votre enfant est en danger, il est possible qu'il vous le dise. Dans ce cas, demandez-lui le plus de renseignements possible sur la nature du danger et sur l'endroit où il se trouve, afin de lui venir en aide. Communiquez ces renseignements au **Service de police** en composant le 9-1-1. Précisez le numéro de référence de l'événement (celui qui est attaché à votre dossier) afin de faciliter les démarches policières.

Tentez de comprendre et de trouver des solutions

Demandez-lui directement :

- 
- « Pourquoi es-tu parti ? »
 - « Que veux-tu dire par ta fugue ? »
 - « Veux-tu que quelque chose change ? »
 - « Si oui, quoi ? »
 - « Qu'es-tu prêt à faire pour que ça change ? »
 - « As-tu besoin de contacter des ressources jeunesse ? »

Proposez-lui des rendez-vous téléphoniques

Si votre enfant ne veut pas revenir, ces rendez-vous l'inciteront à vous rappeler, à vous donner de ses nouvelles. La fréquence est à déterminer clairement (tous les jours, tous les deux jours, une fois par semaine). L'important, c'est de ne pas rompre la communication avec votre enfant, même si c'est parfois difficile.

Suggérez-lui une rencontre en lieu neutre

Vous pouvez lui proposer de vous rencontrer dans un lieu neutre afin de discuter avec lui, dans un café par exemple. S'il accepte, allez-y vous-même et n'envoyez personne à votre place, car vous perdriez sa confiance.

À la fin de votre rencontre, s'il refuse de rentrer à la maison, vous êtes en droit de lui dire que :

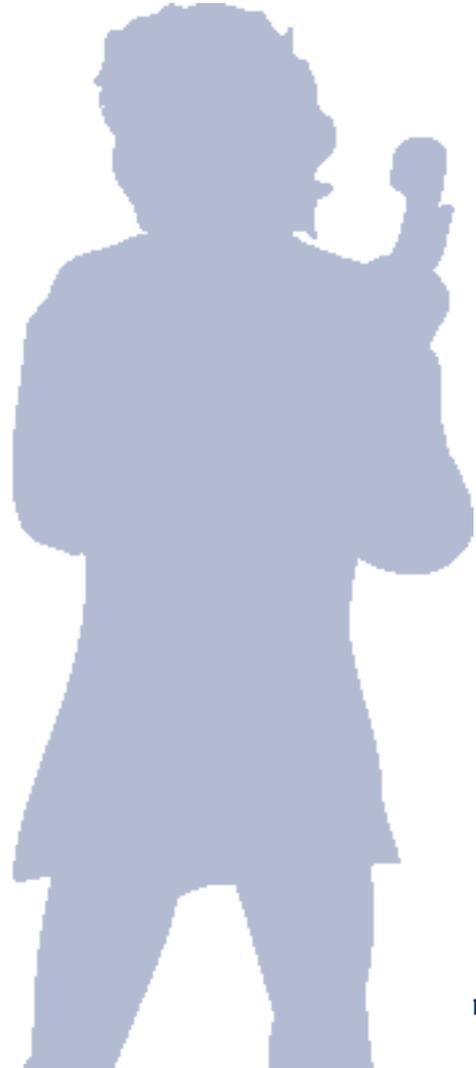
- ▶ vous n'êtes pas d'accord avec sa fugue comme réponse à ses difficultés;
- ▶ vous devrez aviser le **Service de police** de l'endroit où il se trouve présentement;
- ▶ vous voulez le protéger et l'aider à trouver des solutions.

Donnez-lui le choix de rester ou de partir. Ce n'est pas facile mais, en lui donnant ce choix, vous ne brisez pas votre lien de confiance.

Évitez...

- ▶ de le blâmer, de lui faire des critiques négatives ;
- ▶ de lui faire des promesses que vous ne pourrez tenir: soit il ne vous croira pas, soit il vous mettra de la pression à son retour ou vous fera du chantage ;
- ▶ d'utiliser les menaces ou le chantage pour le faire revenir, en lui faisant craindre, par exemple, une intervention de la DPJ ou un placement dans un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse ;
- ▶ d'insister s'il refuse de vous dire où il est, car il risque de vous raccrocher la ligne au nez ;
- ▶ d'aller le chercher vous-même pour l'obliger à vous suivre s'il se trouve dans un centre d'hébergement de mineurs, comme L'Envolée.

Un tel centre constitue un lieu privé au sens de la loi et votre enfant y est en sécurité. Il est préférable de contacter les intervenants de ce centre par téléphone et de prendre un arrangement avec eux. Ces derniers vous serviront d'intermédiaires.



Que faire lorsque votre enfant revient après une fugue ?

Comme bon nombre de parents, vous vous questionnez sur la manière de vous y prendre pour accueillir votre enfant après une fugue. De toute évidence, son retour peut provoquer de fortes réactions émotives, autant de sa part que de la vôtre.

Avisez la police du retour

Si ce ne sont pas des policiers qui ont retrouvé votre enfant, composez le 9-1-1 pour avertir le **Service de police** et faire cesser les recherches.

Un policier ira vous rencontrer pour valider la localisation de l'enfant et fermer le dossier.

N'oubliez pas: le meilleur moyen d'éviter une nouvelle fugue est de trouver une solution aux problèmes mis en lumière lors de cette fugue-ci.

Gérez vos émotions

Vos discussions avec votre enfant devraient préférablement se faire sans que les émotions viennent prendre le dessus. De là l'importance d'avoir bien réfléchi pendant la fugue de votre jeune. D'ailleurs, votre réflexion devrait vous avoir permis d'extérioriser vos émotions.

Pour vous préparer à de telles discussions, vous pouvez mettre par écrit vos émotions et ce que vous avez à dire à votre enfant :

- ▶ ce que vous avez ressenti,
- ▶ ce que vous comprenez de sa fugue,
- ▶ les solutions que vous croyez possibles,
- ▶ vos limites et les aspects à propos desquels vous êtes prêt à négocier.

La crainte d'une nouvelle fugue est normale et votre enfant l'utilisera peut-être pour faire pression sur vous.

Accueillez votre enfant

Restez courtois avec votre enfant. Dites-lui que vous êtes content qu'il soit de retour. Prenez le temps de décompresser avant d'entamer une discussion plus sérieuse. Un bain, un bon repas et une nuit de sommeil seront bénéfiques autant pour votre enfant que pour vous.

Favorisez la communication

Une bonne communication avec votre enfant s'avérera votre meilleure alliée.

Si vous éprouvez des difficultés à communiquer avec lui, vous pouvez proposer de le faire avec quelqu'un. Par sa position neutre, cette tierce personne aura pour rôle de faciliter la communication entre votre enfant et vous.

En outre, vous pouvez contacter le **CISSS de Laval** au 8-1-1 afin d'obtenir l'aide de professionnels tels un travailleur social, un psychologue, un éducateur ou tout autre intervenant compétent.

Il ne faut pas non plus hésiter à demander l'aide d'une personne de votre entourage. Toutefois, cette aide doit être celle dont vous avez besoin.

Un tel soutien peut provenir d'une personne qui :

- ▶ vous aide à discuter en restant neutre, à qui votre enfant et vous-même faites confiance;
- ▶ héberge votre enfant quelque temps à son retour de fugue, pour donner à tous une pause, une fois que vous avez bien défini les responsabilités de cet hôte et la durée du séjour;
- ▶ reçoit votre enfant, de temps en temps, quand ce dernier a besoin de décompresser, tout en tenant compte des recommandations précédentes.

Cherchez des solutions

Cette discussion avec votre enfant peut se dérouler en une ou plusieurs étapes. Voici quelques conseils qui devraient la guider :

- ▶ Donnez-lui l'occasion de parler de ce qu'il a vécu pendant sa fugue.

S'il ne veut pas vous le raconter, c'est peut-être qu'il ne veut pas vous inquiéter.

- ▶ Validez les motifs à l'origine de sa fugue.

Les motifs auxquels vous pensez peuvent être différents des siens.

L'important, c'est de lui donner l'occasion d'en parler ou de lui suggérer des ressources s'il préfère en discuter avec quelqu'un d'autre.

- ▶ Établissez vos limites sur ce que vous pouvez entendre.

Le récit de certaines activités de rue, telles que la consommation de drogue ou la prostitution, peut être très dur à vivre pour un parent. Si vous ne pouvez pas vivre avec les réponses de votre jeune, ne lui posez pas de questions et offrez-lui d'en parler avec quelqu'un d'autre.

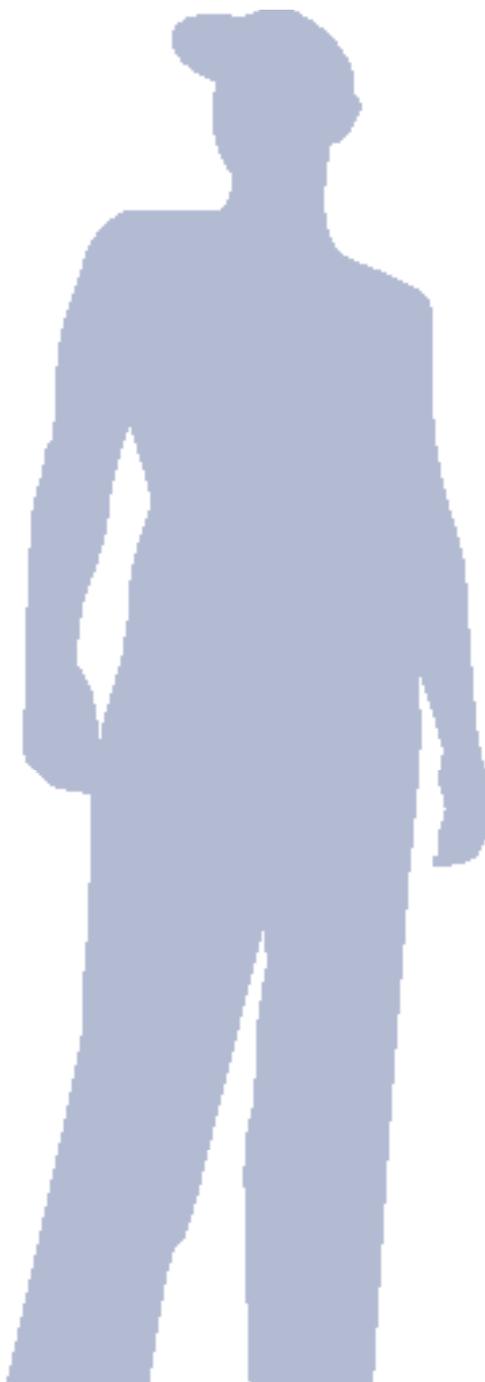
Par contre, la discussion sur la raison de sa fugue et la recherche de solutions doivent se faire avec vous. Il s'agit de chercher ensemble des solutions qui conviennent à tous. C'est à ce moment que vos réflexions faites lors de sa fugue seront importantes, car vous aurez à exprimer vos limites et ce qui est négociable pour vous.

Prenez le temps qu'il faut

Si votre jeune vous donne une raison à sa fugue que vous n'aviez pas anticipée, vous pouvez lui dire que c'est nouveau pour vous, que vous voulez avoir du temps pour penser à des solutions et que vous désirez remettre votre discussion au lendemain.

Si la discussion devient difficile et orageuse, vous pouvez l'interrompre et la reprendre quand tout le monde se sera calmé.

Lorsque vous prenez une entente avec votre enfant, vous pouvez décider avec lui de la mettre en place pour une certaine durée pour l'évaluer ensemble et voir comment elle fonctionne. Cela vous donnera l'occasion d'en discuter à nouveau avec lui. Chacun pourra alors exprimer comment il se sent avec l'entente. Vous aurez l'occasion de féliciter votre jeune pour ce qui va bien et de lui démontrer que la discussion peut être un meilleur moyen que la fugue pour résoudre des difficultés.

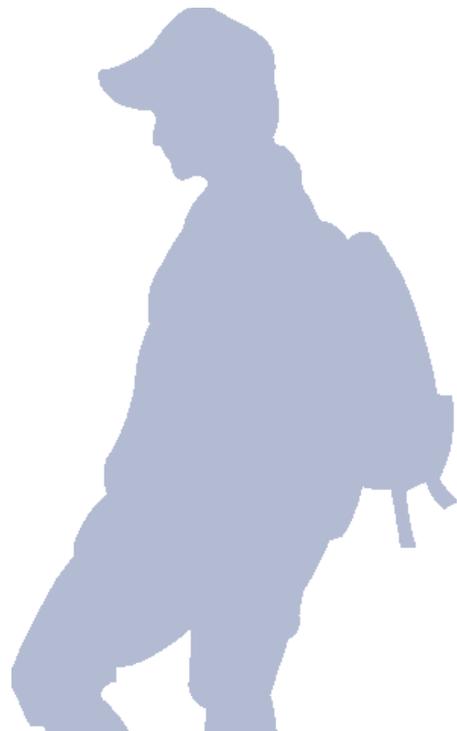


Envisagez différentes options au retour à la maison, au besoin

Dans certains cas, il peut être nécessaire de prendre une pause et un temps de réflexion avant que l'enfant ne réintègre la maison. L'hébergement de votre enfant chez une personne de confiance peut être un bon moyen pour que tout le monde décompresses. Cependant, il est important de bien définir dès le départ la durée de cet hébergement ainsi que les responsabilités de la personne qui reçoit votre enfant.

Pour certains jeunes qui se mettent très en danger, un placement dans une institution peut être nécessaire. La DPJ peut décider d'un placement de 60 jours pour évaluation ou d'un service d'intervention rapide et intensive, selon la situation. Si vous envisagez cette démarche auprès de la DPJ, vous pouvez contacter le Service de réception et traitement des signalements qui évaluera votre situation.

Dans certains cas, la vie à la maison devient intolérable pour toute la famille. Si votre enfant a plus de 16 ans, il peut habiter temporairement dans un organisme d'hébergement communautaire, tel que **L'Auberge du coeur l'Envolée** pour les jeunes âgés entre 16 et 23 ans. Celle-ci offre 16 places d'hébergement pour un répit lors d'une crise familiale (médiation familiale pour un retour au sein de la famille). Cette solution est possible avec votre accord et celui de votre enfant. Pour les personnes de plus de 18 ans, l'hébergement de l'Aviron et du TRIL sont des ressources disponibles.



Conclusion

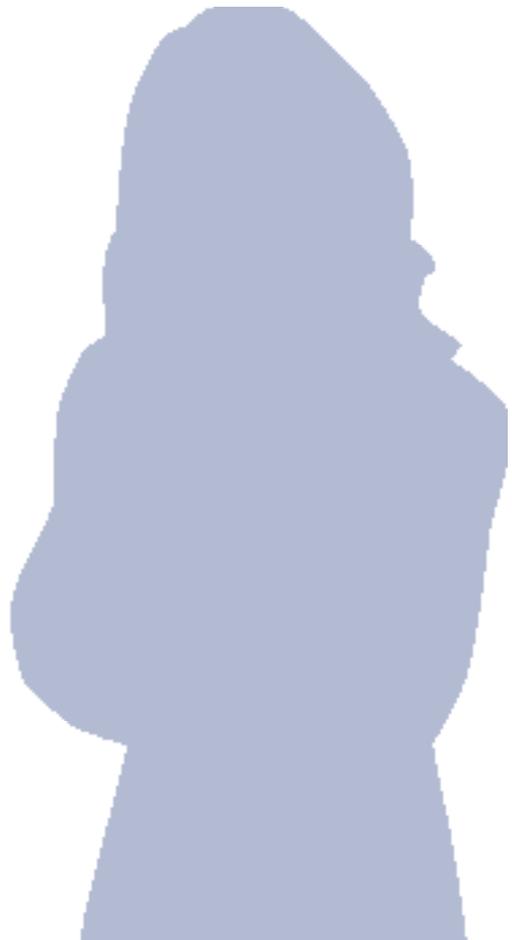
En tant que parent, votre jeune vous interpelle lorsqu'il s'enfuit de son domicile. Qu'il agisse de façon spontanée ou réfléchie, il vous envoie un message que vous devez tenter de décoder pour trouver des solutions durables à la situation.

À l'aide de ce guide, vous avez identifié les actions à poser pour retrouver votre enfant le plus rapidement possible. Vous avez exploré des pistes possibles de réflexion afin d'extérioriser vos émotions et de vous préparer à négocier le retour de votre jeune. De plus, vous avez cerné différents moyens de maintenir le contact avec lui s'il vous appelle pendant sa fugue. Vous vous êtes également familiarisé avec les ressources qui peuvent vous apporter le soutien dont vous avez besoin.

Au retour de votre enfant, la communication sera votre meilleure alliée pour sortir de l'impasse et prévenir d'autres fugues. Une fois la crise passée, il importe de continuer à favoriser le plus possible des moments de discussion avec votre enfant, soit à propos de sujets généraux concernant les adolescents, tels que l'amitié par exemple, soit à propos de votre jeune lui-même.

Partagez aussi des moments de plaisir seul avec votre enfant ou en famille.

Même si les conflits sont multiples à la période de l'adolescence, il est important de ne jamais rompre la communication avec votre enfant. Il doit sentir que la porte reste toujours ouverte avec sa famille, qu'il peut revenir pour rester!



Remerciements

Le **Service de police de la Ville de Montréal** remercie très sincèrement les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce guide.

Recherche et rédaction

Julie Fournier, agent de concertation communautaire, Section intervention jeunesse et prévention, Service à la communauté de la région Est
Service de police de la Ville de Montréal

Validation

Gilbert Guérette, sergent, Section intervention jeunesse et prévention, Service à la communauté de la région Est
Service de police de la Ville de Montréal

Danielle Abel-Normandin, conseillère, Section stratégies d'actions avec la communauté
Service de police de la Ville de Montréal

Pina Arcamone, directrice générale
Réseau Enfant-Retour Québec

Anne Boutin, intervenante service aux familles
En Marge 12-17

Daniel Plante, directeur 2004-2005
En Marge 12-17

Gestion de projet et réécriture
Anne Hallée, conseillère, Section des communications corporatives
Service de police de la Ville de Montréal

Révision linguistique
Françoise Labelle

Traduction en anglais
Zofia Laubitz

Graphisme
BeauGraf communication

Reprographie
Presse Papiers

Le **SPVM** remercie également de leurs commentaires les policiers des Sections stratégies d'actions avec la communauté, agressions sexuelles, intervention jeunesse et prévention du Service à la communauté des régions Est et Sud ainsi que les représentants du **Bunker**, du **CSSS Saint-Louis-du-Parc**, de la **DPJ** et des **Centres de la famille et de la jeunesse Batshaw**.

La version originale de ce guide a été conçue par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM, en collaboration avec Enfant-Retour Québec et l'organisme En marge 12-17). Le CISSS de Laval, le Service de police de Laval et leurs partenaires tiennent à les remercier d'avoir accepté la réédition et l'adaptation de ce guide.

Aide-mémoire

Que faire si votre enfant fugue?

- ▶ Effectuez des vérifications rapides.
- ▶ Avisez la police de la fugue le plus rapidement possible.
- ▶ Continuez la recherche d'indices.
- ▶ Préparez-vous à négocier le retour.
- ▶ Prenez soin de vous et de votre famille.

Que faire si votre enfant en fugue vous appelle?

- ▶ Maintenez le contact et gardez votre sang-froid.
- ▶ Nommez-lui vos émotions.
- ▶ Assurez-vous qu'il est en sécurité.
- ▶ Tentez de comprendre et de trouver des solutions.
- ▶ Proposez-lui des rendez-vous téléphoniques.
- ▶ Suggérez-lui une rencontre en lieu neutre.
- ▶ Évitez de le blâmer, de lui faire des promesses, d'utiliser les menaces ou le chantage, d'insister s'il refuse de vous dire où il est ou d'aller le chercher vous-même s'il se trouve dans un centre d'hébergement de mineurs.

Que faire lorsque votre enfant revient après une fugue?

- ▶ Avisez la police du retour.
- ▶ Gérez vos émotions.
- ▶ Accueillez votre enfant.
- ▶ Favorisez la communication.
- ▶ Cherchez des solutions.
- ▶ Prenez le temps qu'il faut.
- ▶ Envisagez différentes options au retour à la maison, au besoin.

En tout temps, communiquez avec le **CISSS ou le **CIUSSS** le plus prêt de chez vous pour être guidé vers les ressources répondant à vos besoins.**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, mémoriser sur un système d'extraction de données ou de transmettre, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, tout ou partie de la présente publication, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, 2020

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN 978-2-550-87518-5 (PDF)

Quelques ressources

Direction de la protection de la jeunesse de Laval 450 975-4000

lavalensante/soins-et-services/liste-des-soins-et-services/protection-de-la-jeunesse/signalement-a-la-dpj

- ▶ Réception et traitement des signalements pour les jeunes de moins de 18 ans
- ▶ Évaluation et service d'intervention rapide et intensive

Info-Santé ou Info-Social 8-1-1

- ▶ Service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel

La ligne parents 514 288-5555

ligneparents.com/LigneParents

- ▶ Service de consultation téléphonique pour les parents et programme de soutien aux habiletés parentales

Le Bunker (Le Bon Dieu dans la rue) 514 524-0029

danslarue.com

- ▶ Hébergement d'urgence pour les 12-19 ans

Centres intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval

lavalensante.com

- ▶ Services de médecins, infirmières, travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs spécialisés
- ▶ Clinique jeunesse

Aire ouverte 450 978-8333

lavalensante.com/aireouverte

- ▶ Services en santé mentale ou physique adaptés à la réalité des jeunes de 12 à 25 ans.

Service de police de Laval 9-1-1

laval.ca/police

- ▶ Avis de fugue et recherche

Auberge du coeur l'Envolée 450 628-0907 ou 1 877 628-0907

aubergeducoeur.org/auberge/auberge-du-coeur-lenvolee

- ▶ Accueil et hébergement de mineurs

Parents en marge 514 849-5632

enmarge1217.ca

- ▶ Ligne d'écoute pour parents
- ▶ Soutien et référence pour les parents
- ▶ Outils pour comprendre la fugue et préparer le retour
- ▶ Rencontres de médiation et séances d'information sur la fugue

Réseau Enfant-Retour Québec 514 843-4333

enfantsretour.ca

- ▶ Soutien des parents pendant les recherches et outils de prévention
- ▶ Production et distribution d'affiches

Travail de Rue Île de Laval (TRIL) 438 882-8746

trilstation.org

- ▶ Mieux-être des jeunes entre 12 et 21 ans sur le territoire de Laval

L'Oasis 450 967-0410

oasisunitemobile.com

- ▶ Ressource d'intervention de première ligne en offrant un lieu d'écoute, d'aide, de référence et de prévention à la population lavalloise de 12 ans et plus